

OBJET : MARCHES PUBLICS : Attribution du marché d'assurance groupe des risques statutaires

Date de la convocation : 19 mai 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 9

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny ayant donné pouvoir à Raymond PELLICIER
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à Antoine DE MENTHON
3. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Franca VIVIAND
4. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOUCHET
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
6. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
11. M. Serge BEL, Maire de Messery
12. Mme Marie-Pierre Berthier, Maire de Nernier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

2026-03-27 – MARCHES PUBLICS – Attribution du marché d'assurance

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L452-2,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025-05-26 du 14 octobre 2025 relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché d'assurance des risques statutaires,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 9 juin 2026,

Considérant que le CDG74 avait souscrit, pour le compte des collectivités qui l'avaient mandaté, un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels des collectivités et établissements publics du département et que ce contrat mis en place en janvier 2023 arrivera à échéance le 31 décembre 2026,

Considérant les caractéristiques de ce marché et les phases de son déroulement détaillées ci-dessous,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération n°2025-05-26 du 14 octobre 2025, le Conseil d'Administration avait décidé de lancer une procédure de consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance groupe proposé aux collectivités affiliées pour l'assurance des risques statutaires. 163 collectivités et établissements publics se sont montrés intéressés par cette consultation et une procédure concurrentielle avec négociation se déroulant en 2 phases successives (candidature et offre) a été lancée conformément aux articles L2124-3 et R2124-3, R2161-12 et suivants du code de la commande publique.

Pour accompagner le CDG74 dans cette démarche et compte tenu de la complexité des marchés d'assurances, il a été décidé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans ce domaine. Une consultation a donc été organisée à l'issue de laquelle le Cabinet Risk Partenaires a été retenu.

Un avis d'appel public à concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 7 janvier 2026, publié sous la référence 26-1748 au BOAMP et 25397990 au JOUE. La date limite de remise des candidatures (phase 1 de la procédure) était le 10 février 2026 à midi.

4 candidats ont répondu à la consultation sur la phase candidature.

Sur la base de l'analyse des candidatures, les 4 candidats ont ensuite reçu une invitation à soumissionner (phase 2 de la procédure) avec une date limite de dépôt de leur offre à la date du 30 mars 2026.

3 candidats sur les 4 retenus ont répondu à la consultation sur la phase offre.

Ont ainsi proposé une offre :

RELYENS SPS
DIOT SIACI SAINT-HONORE
WILLIS TOWERS WATSON

Comme l'autorise la procédure engagée, un premier tour de négociation écrite a été introduit avec l'ensemble des candidats avec dépôt des offres au 5 mai. A l'issue de ce premier tour de négociation, les candidats ont été invités à une nouvelle et dernière négociation avec dépôt des offres pour le 21 mai 2026.

La commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2026, a examiné les 3 offres et procédé à leur notation et à leur classement. Au regard des offres formulées après les phases de négociation et sur la base des critères définis dans le cahier des charges, la commission d'appel d'offres a retenu le groupement Diot SIACI Saint-Honoré/Groupama avec la note de 97,51 points sur 100.

La durée du marché est de 48 mois, du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché au groupement Diot SIACI Saint Honoré/Groupama,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Claudine FAUDOT





Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 07/07/2026
- La publication par voie électronique le :

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18